

Lausanne, Bern, Breganzona, 12 juin 2017

Campagne "Renoncer aux effigies sur les emballages alimentaires"

Madame, Monsieur,

L'Alliance des organisations des consommateurs (FRC, SKS, ACSI), ainsi que leurs partenaires européens et le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) sont préoccupés par la qualité des aliments destinés aux enfants. Ces produits, reconnaissables grâce aux mascottes et aux figures de dessin animé qui les ornent, sont riches en sucres, en sel et en graisses.

Nous demandons à votre entreprise, comme à de nombreuses autres fabricants et distributeurs actifs dans l'agroalimentaire, de renoncer à utiliser ces effigies pour promouvoir des aliments riches en sucres, en sel et en graisses. Nous vous encourageons à utiliser le profil nutritionnel, plus explicite, développé par l'Organisation mondiale de la santé.

Un enfant sur trois en Europe est en surpoids. Il est donc primordial d'agir par tous les moyens possibles afin de limiter les problèmes de santé qui attendent les jeunes générations. Il est reconnu qu'un personnage sur un emballage influence positivement les préférences alimentaires des petits. Il est donc important de revoir l'utilisation de ces effigies sur les paquets, et de ne pas se contenter des engagements pris pour limiter les publicités, comme le Swiss Pledge. Ainsi, aux Pays-Bas, 450 entreprises de l'agroalimentaire regroupées au sein d'une fédération ont déjà fait le pas fin 2016: les personnages de cartoons vont disparaître de leurs produits.

Acceptez, vous aussi, de suivre ce bon exemple et renoncez à promouvoir des aliments riches en sucres, graisses et sel à l'aide de mascottes ou de personnages connus!

Nous sommes convaincus qu'en qualité de signataire du Swiss Pledge, votre entreprise est intéressée à montrer son engagement pour les enfants, à l'instar des firmes néerlandaises. Nous vous remercions d'avance de votre réponse d'ici au 30 juin.

Avec nos salutations distinguées,

L. Regazzoni Meli

Laura Regazzoni
Segretaria generale ACSI



Sophie Michaud Gigon
Secrétaire générale FRC



Sara Stalder
Geschäftsleiterin SKS

ACSI
Via Polar 46
CP 165
CH-6932 Breganzona
acsi.ch

FRC
Rue de Genève 17
CP 6151
CH-1002 Lausanne
frc.ch

SKS
Monbijoustrasse 61
Postfach
CH-3000 Bern 23
konsumentenschutz.ch